CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 18 janvier 2013

Son Excellence
Yiannakis OMIROU
Président
Chambre des Représentants
1402 Nicosie
Chypre

Objet : Conférence interparlementaire prévue à l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

Votre Excellence,

Les Présidents de Parlement des Etats membres fondateurs de l'Union européenne et le Parlement européen se sont réunis de manière informelle le 11 janvier 2013 à Luxembourg pour un échange de vues sur la coopération interparlementaire et le contrôle démocratique dans le domaine de l'Union économique et monétaire.

L'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), qui est entré en vigueur le 1er janvier 2013 et qui est encore en voie de ratification dans un certain nombre d'Etats membres, prévoit l'organisation et la promotion d'une conférence réunissant les représentants des commissions concernées du Parlement européen et les représentants des commissions concernées des Parlements nationaux.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un document de travail que je vous transmets au nom de tous les participants. Nous proposons d'inscrire un échange de vues sur la création de la ladite conférence à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Présidents de Parlement des Etats membres de l'Union européenne qui se tiendra en avril à Nicosie.

Il importe en effet d'en discuter avec tous les Parlements de l'Union européenne et d'assurer une démarche inclusive qui permettra à tous de prendre position sur cette question déterminante pour le rôle des Parlements nationaux et du Parlement européen en matière budgétaire.

Je tiens à souligner dans ce contexte que l'objectif du document de travail est exclusivement d'apporter une base de discussion et de donner une impulsion pour une coopération interparlementaire forte dans une Europe unie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu